

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Sainte-Marie-Salomé tenue le 21 août 2023, à 19h00, au 141, chemin Viger, Sainte-Marie-Salomé, et y sont présents, formant un quorum sous la présidence de la mairesse **Madame Véronique Venne**.

Sont présents :	Mme Véronique Venne	Mairesse
	Mme Diane Trépanier	Siège # 1
	Mme Juliette Melançon-Caillé	Siège # 2
	Mme Cindy Morin	Siège # 3
	Mme Véronique St-Pierre	Siège # 4
	M. Benoit Tousignant	Siège #5
	M. Marc Foisy	Siège # 6

Aucune absence

Assiste également à la séance, Madame Élixa-Ann Sourdif, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la mairesse, Madame Véronique Venne, déclare ouverte la séance du conseil à 19 h 02.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R 162-2023-08

Il est proposé par Madame Véronique St-Pierre
Appuyé par Madame Juliette Melançon-Caillé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Administration

3. Dépôt et adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023
4. Adoption du règlement 309-2023 Amendant le règlement 306-2023 établissant une régie interne des séances du conseil municipal
5. Logiciel de gestion documentaire – Acceptation de l'offre de services de COGINOV

Finances

6. Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires
7. Autorisation des comptes à payer
8. Approbation du déboursé numéro 1 – 2023-006 - Remplacement de deux ponceaux

Urbanisme et environnement

9. Mandat à taux horaire à l'Atelier urbain – concordance réglementaire
10. Offre de services – Service d'inspection municipale

Ressources humaines

Aucun point

Sécurité publique

11. Semaine de la sécurité ferroviaire

Voirie

12. Octroi de contrat pour la réfection d'un affaissement sur le chemin des Prés

Loisirs, Sport, Culture & Vie Communautaire

13. Permission de déposer une demande d'aide financière au PAFIRSPA
14. Permission de déposer une demande d'aide financière au Programme Nouveaux horizons pour les aîné(e)s

15. Offre de services professionnels – Architectes – Construction d’un nouveau Centre communautaire

16. Adhésion au journal de l’Association Carrefour Famille Montcalm

Divers

17. Correspondance

18. Varia

18.1 Achat de billet pour le spectacle bénéfice de la Sinfonia de Lanaudière

19. Période de questions

20. Levée de la séance

Adoptée

ADMINISTRATION

3. ADOPTION ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

Le point est reporté à la prochaine réunion.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 309-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT 306-2023 ÉTABLISSANT UNE RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QU’un avis de motion du présent règlement ainsi que le projet de règlement 309-2023 ont été donnés à la séance du conseil ordinaire du 5 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE,

R 163-2023-08

Il est proposé par Madame Véronique St-Pierre
Appuyé par Madame Cindy Morin
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le règlement no 309-2023 Amendant le règlement 306-2023 établissant une régie interne des séances du conseil municipal soit adopté, tel que placé en annexe au présent procès-verbal.

Adoptée

5. LOGICIEL DE GESTION DOCUMENTAIRE – ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICES DE COGINOV

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s’est engagée dans une démarche de mise à niveau de ses archives municipales, incluant une refonte du calendrier de conservation et du plan de classification;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite s’engager vers la réduction de la consommation de papier de son administration;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm a fait l’acquisition d’un logiciel de gestion documentaire, lequel peut être partagé avec les municipalités locales de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service de COGINOV pour l’implantation d’un nouveau logiciel documentaire;

EN CONSÉQUENCE,

R 164-2023-08

Il est proposé par Monsieur Marc Foisy
Appuyé par Madame Diane Trépanier
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé accepte l’offre de services de COGINOV au montant de 5 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE les fonds soient pris au Fonds de roulement, remboursables sur une période de 5 ans;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Adoptée

FINANCES

6. APPROBATION DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 4 juillet au 21 août 2023 et totalisant un montant de 218 902.18 \$;

EN CONSÉQUENCE,

R 165-2023-08

Il est proposé par Madame Cindy Morin
Appuyé par Madame Véronique St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période 4 juillet au 21 août 2023 et totalisant un montant de 218 902.18 \$.

Adoptée

7. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil municipal une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 109 179.24 \$ en date du 21 août 2023;

EN CONSÉQUENCE,

R 166-2023-08

Il est proposé par Madame Véronique St-Pierre
Appuyé par Madame Diane Trépanier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 202300387 à 202300429, totalisant un montant de de 109 179.24 \$;

QUE la liste des comptes à payer soit annexée au procès-verbal et fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

8. APPROBATION DU DÉBOURSÉ NUMÉRO 1 – AO-2023-006 - REMPLACEMENT DE DEUX PONCEAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a octroyé, par la résolution R-110-2023-05, le contrat de réfection de deux ponceaux, sur les chemins Gaudet et Montcalm, suite à l'appel d'offres AO-2023-006, à l'entreprise Généreux Construction inc;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été dûment réalisés;

CONSIDÉRANT le calendrier des versements inclus dans l'appel d'offres AO-2023-006;

CONSIDÉRANT QUE la visite de réception provisoire a été dûment effectuée sur les lieux des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs mandatés par la Municipalité pour la surveillance des travaux ont fait part de leur recommandation de paiement, tel que requis;

EN CONSÉQUENCE,

R 167-2023-08

Il est proposé par Madame Diane Trépanier
Appuyé par Madame Juliette Melançon-Caillé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal approuve la facture de 96 355.66 \$, de Généreux Construction inc., correspondant à 90 % du coût du contrat octroyé par la résolution R-110-2023-05 et en autorise le versement.

Séance régulière du 21 août 2023

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**9. MANDAT À TAUX HORAIRE À L'ATELIER URBAIN –
CONCORDANCE RÉGLEMENTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en démarche de refonte réglementaire afin de réaliser la concordance au schéma d'aménagement de la MRC de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE les projets de règlements ont été réalisés en collaboration avec la firme l'Atelier urbain;

CONSIDÉRANT QUE les projets de règlements ont été envoyés à la MRC de Montcalm pour analyse;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm a demandé certaines modifications et précisions;

CONSIDÉRANT QUE l'Atelier urbain a estimé le nombre d'heures requises à un maximum de 45 pour l'intégration des commentaires, corrections et modifications aux projets de règlements;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire de l'Atelier urbain pour ce type de travaux est de 105 \$ l'heure;

EN CONSÉQUENCE,

R 168-2023-08

Il est proposé par Madame Cindy Morin
Appuyé par Madame Véronique St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le mandat d'intégrer les modifications jugées nécessaires par la MRC de Montcalm aux projets de règlements d'urbanisme, pour un maximum de 45 heures, à un taux horaire de 105 \$ l'heure, à l'Atelier urbain.

Adoptée

**10. OFFRE DE SERVICES – SERVICE D'INSPECTION
MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite confier à une firme externe le mandat temporaire de réaliser des inspections afin de s'assurer de l'application des réglementations municipales, notamment mais non limitativement concernant la sécurité des piscines résidentielles, les nuisances et la propreté des terrains ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Urbinspec a fait parvenir à la direction générale une offre de services à cet effet, au montant de 677.50 \$ par semaine, basé sur une journée de travail et incluant les frais de déplacement, s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE,

R 169-2023-08

Il est proposé par Monsieur Marc Foisy
Appuyé par Madame Véronique St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal octroie le mandat de réaliser des inspections et d'émettre les avis et constats d'infraction qui en découleront à la firme Urbinspec, à raison d'une journée par semaine et ce, pour les mois de septembre et octobre 2023;

QUE le conseil municipal s'engage à défrayer les heures travaillées par l'inspecteur d'Urbinspec si celui-ci devait aller témoigner en cours subséquent à l'émission des constats d'infractions.

Adoptée

RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023;

ATTENDU QUE 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

R 170-2023-08

Il est proposé par Madame Véronique St-Pierre
Appuyé par Madame Juliette Melançon-Caillé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

Adoptée

VOIRIE

12. OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION D'UN TRONÇON DU CHEMIN DES PRÉS

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection d'un tronçon du chemin des Prés est prioritaire et a été dûment budgété;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le projet le projet de réfection d'un tronçon du chemin des Prés (AO-2023-007);

CONSIDÉRANT QUE le processus se terminait le 13 juillet 2023, à 10 h;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions, lesquelles se chiffrent ainsi :

Construction et Pavage Généreux inc.	111 779.37 \$
Excavations G. Allard inc.	123 605.60 \$

EN CONSÉQUENCE,

R 171-2023-08

Il est proposé par Madame Véronique St-Pierre
Appuyé par Madame Diane Trépanier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la réfection d'un tronçon du chemin des Prés au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction et Pavage Généreux inc. au coût de 111 779.37 \$, taxes incluses;

QUE les travaux seront financés à même le budget de fonctionnement 2023, incluant l'affectation d'un excédent de 65 000 \$ de l'année 2022 décrété par la

résolution R 229-2022-12 du 5 décembre 2023, pour un montant de 80 000 \$, tel que budgété.

QUE la balance de 31 779.37 \$ soit prise au surplus cumulé.

QUE les travaux serviront à atteindre le seuil d'immobilisation requis pour le programme de subvention TECQ 2019-2023.

Adoptée

LOISIRS, SPORT, CULTURE & VIE COMMUNAUTAIRE

13. PERMISSION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAFIRSPA

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a dévoilé les modalités du nouveau programme d'aide aux infrastructures sportives et de plein air;

CONSIDÉRANT QU'un appel de projets est annoncé pour l'automne;

EN CONSÉQUENCE,

R 172-2023-08

Il est proposé par Madame Diane Trépanier
Appuyé par Madame Véronique St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal autorise la présentation du projet de réfection des plateaux sportifs et les jeux d'eau du terrain des Loisirs au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé désigne madame Élisabeth Sourdif, directrice générale et greffière-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

14. PERMISSION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉ(E)S

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a annoncé un appel de projets pour le Programme Nouveaux horizons pour les aîné(e)s;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a élaboré, avec l'organisme Aux bonheurs des aîné(e)s Lanaudière, une série de mesures afin de briser l'isolement chez les personnes aîné(e)s, sous le titre *Pour les personnes âgées de Sainte-Marie-Salomé et des environs*;

EN CONSÉQUENCE,

R 173-2023-08

Il est proposé par Madame Cindy Morin
Appuyé par Madame Juliette Melançon-Caillé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Élisabeth Sourdif, à déposer une demande d'aide financière pour la réalisation du projet *Pour les personnes âgées de Sainte-Marie-Salomé et des environs*.

Adoptée

15. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – ARCHITECTES – CONSTRUCTION D’UN NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu confirmation, de la part du Ministère des Affaires Municipales et de l’Habitation, que son projet de construction d’un centre communautaire au parc des Loisirs dans le cadre du Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales (PRACIM) a été priorisé;

CONSIDÉRANT QUE certaines étapes doivent être complétées afin d’obtenir la promesse de financement officielle;

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire de mandater les architectes afin de compléter plusieurs autres étapes préalables susmentionnées;

CONSIDÉRANT QUE les plans et estimations préliminaires ont été réalisées par la firme Hétu-Belhumeur architectes, lesquels connaissent et comprennent le projet et les besoins de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la firme Hétu-Belhumeur architectes a fait parvenir à la direction générale une offre de services au montant de 80 000 \$ et qui inclut :

- La validation des esquisses;
- L’assistance pour l’octroi des mandats aux ingénieurs;
- La préparation des plans préliminaires et estimations;
- La préparation des plans et devis définitifs;
- Assistance pour la période des appels d’offres;
- La surveillance des travaux pendant la construction.

EN CONSÉQUENCE,

R 174-2023-08

Il est proposé par Madame Diane Trépanier
Appuyé par Madame Juliette Melançon-Caillé
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte l’offre de services professionnels de la firme Hétu, Belhumeur, architectes inc. au montant de 80 000 \$ plus les taxes applicables pour la construction d’un centre communautaire au terrain des loisirs;

QUE les honoraires professionnels soient défrayés à même la subvention PRACIM à venir, selon les modalités de la contribution gouvernementale, le tout sous réserve de l’obtention de la subvention, de même que par le règlement d’emprunt à venir.

Adoptée

16. ADHÉSION AU JOURNAL DE L’ASSOCIATION CARREFOUR FAMILLE MONTCALM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de renouvellement de son adhésion à l’Association Carrefour Famille Montcalm (ACFM);

CONSIDÉRANT QUE l’ACFM est la maison de la Famille de la MRC de Montcalm;

EN CONSÉQUENCE,

R 175-2023-08

Il est proposé par Monsieur Marc Foisy
Appuyé par Madame Cindy Morin
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion au journal de l’ACFM au coût de 100 \$ pour l’année courante.

Adoptée

DIVERS

17. CORRESPONDANCE

Madame la mairesse dépose une lettre de remerciements et de félicitations qu’elle a reçu de la part des Amis de l’environnement de Brandon.

18. VARIA

18.1 ACHAT DE BILLETS POUR LE SPECTACLE BÉNÉFICE DE LA SINFONIA DE LANAUDIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation pour le spectacle bénéfice de la Sinfonia de Lanaudière;

R 176-2023-08

Il est proposé par Madame Véronique St-Pierre
Appuyé par Madame Juliette Melançon-Caillé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité fait l'achat d'un billet pour le souper-spectacle bénéfice de la Sinfonia de Lanaudière au coût de 175 \$ plus les taxes applicables et d'en autoriser le versement;

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire de Subventions aux activités des organismes (GL-02-701-00-959).

Adoptée

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse répond aux questions orales de l'assemblée.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

R 177-2023-08

Il est proposé par Monsieur Benoît Tousignant
Appuyé par Monsieur Marc Foisy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 19 h 31 en présence de 2 personnes.

Adoptée

Le 21 août 2023

VÉRONIQUE VENNE
Mairesse

ELISA-ANN SOURDIF
Directrice générale et greffière-
trésorière

Les résolutions numéros 162-2023-08 à 177-2023-08 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

VÉRONIQUE VENNE
Mairesse